



DISPOSITIF SENTINELLES à l'école primaire CORSET-CARPENTIER de l'ISLE D'ESPAGNAC

Le dispositif Sentinelles est une variante du dispositif anti-harcèlement qui peut exister dans des collèges ou lycées.

Nous avons décidé de le transformer pour une école élémentaire : ainsi il nous permet de lutter contre les actes de violence, de racisme de harcèlement ou toutes autres incivilités. Les sentinelles sont choisies parmi les CM2 au nombre de six titulaires et deux suppléants. La parité doit être respectée; tout est basé sur le volontariat et chaque élève postulant doit écrire une profession de foi. Le choix de la sentinelle est décidé conjointement entre la directrice de l'école, et le référent du dispositif.

Les élèves élus porteront une chasuble rouge et un badge pour être parfaitement identifiables par les autres élèves dans la cour et un petit carnet pour noter les incidents et les noms des responsables ou victimes. Ils officient à chaque récréation pour un trimestre, le roulement des sentinelles étant indispensable. En effet, il faut reconnaître que lorsque l'élève devient sentinelle sa pause n'en est plus vraiment une. Il ne faut jamais oublier que ce ne sont que des enfants.

Les sentinelles en binôme se partagent les différentes zones de la cour : ex : deux au terrain de foot, deux aux toilettes, deux au terrain de billes... Sachant qu'ils peuvent être apostrophés dans n'importe quel lieu par les autres élèves.

Une sentinelle peut intervenir lors de problèmes mineurs mais pour les cas plus graves elle doit en faire part à l'adulte.

Une sentinelle ne donne aucune punition, ce n'est pas son rôle. L'adulte est celui qui prend la décision finale.

Une fois par semaine, les sentinelles se réunissent avec leur référent. Ils font le point sur la semaine écoulée en énumérant tous les problèmes qui se sont présentés au sein de l'école. De plus ces réunions leur permettent de donner leurs sentiments et de s'exprimer sur leur rôle. Il est évident qu'une sentinelle peut arrêter quand elle le désire.

Ce dispositif permet de voir ce qu'un adulte ne verrait peut-être pas, les élèves entre eux se confient plus facilement. Il faut surtout expliquer aux élèves que dénoncer un acte malveillant n'est pas de la délation ! Il faut libérer la parole pour éviter l'enfermement d'un enfant dans un mal être.

Exemples de problèmes résolus :

1) Plusieurs fois, une voisine de l'école se plaignait de recevoir des pierres dans son jardin venant de la cour de l'école. Après plusieurs recherches les maîtres et maîtresses ne trouvaient toujours pas le responsable.

Après seulement une matinée de fonctionnement de notre dispositif, les sentinelles ont amené le responsable dans le bureau de la directrice. Sa réparation fut d'écrire une lettre d'excuse qu'il a apportée lui-même à la voisine. De plus, il fut puni de récréation pendant une semaine.

2) Les sentinelles avaient remarqué qu'un élève restait toujours seul et auprès d'un arbre pendant les récréations. Après discussion avec le référent, les sentinelles lui ont demandé ce qui n'allait pas. Il s'est avéré que nouveau dans l'école, il avait des difficultés à s'intégrer. Ainsi la maîtresse a pu en parler à sa classe pour déclencher une prise de conscience. Les sentinelles font preuve de bienveillance et essaient de la faire partager.

